

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2025-140

Interdiction de circuler et de stationner à l'occasion du marché artisanal le 28/08/2025

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 18 juillet 2025, formulée par M. Xavier GUIRAUD, agissant pour le compte de l'association " l'atelier des Frangines ", dont le siège est situé à Puissalicon,

Après consultation des services de l'Equipeement de l'Agence de Béziers,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement du marché artisanal, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la R.D. 18 dans la traversée du village sur la Promenade, entre le PK 35,970 et le PK 36,352 du jeudi 28 août 2025 à 14H00 jusqu'au vendredi 29 août 2025 à 01H00.

Article 2

Le stationnement sera interdit sur le parking de la Promenade, sur le parking des écoles ainsi que le long de la Promenade du jeudi 28 août 2025 à 10H00 jusqu'au vendredi 29 août 2025 à 01H00.

Article 3

Pendant l'interdiction, la circulation sera déviée par la route des Muriers et la route de Lieuran-lès-Béziers pour tous les véhicules.

Article 4

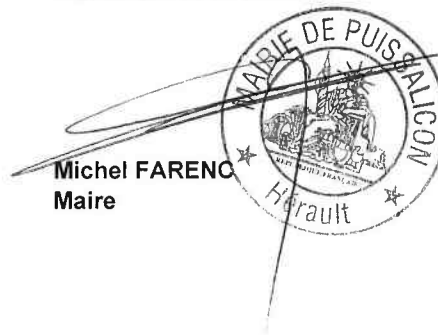
Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 29/07/2025

Publication sur le site internet de la commune le 29/07/2025

Puissalicon le 29/07/2025


Michel FARENC
Maire

